



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

organes humains

Question écrite n° 8722

### Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le don d'organes. Malgré l'attribution au don d'organes du label grande cause nationale en 2009, une diminution du nombre des transplantations a été constatée, alors même que le nombre de malades en attente de greffe ne cesse de croître. Il est également patent que le tourisme de la transplantation, la commercialisation et le trafic des organes se développent sur internet. Selon le rapport de la mission d'information sur la révision des lois de bioéthique, l'organisation du système français de prélèvement ne serait pas des plus efficaces. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

### Texte de la réponse

Le développement des greffes d'organes constitue un enjeu majeur de solidarité nationale et de santé publique, le prélèvement et la greffe figurant dans la loi comme une priorité nationale. Un plan gouvernemental « greffe 2012-2016 » est mis en oeuvre par l'agence de la biomédecine. Les quatre objectifs ciblés du plan 2012-2016 sont les suivants : augmenter le nombre de greffes à partir de donneurs décédés ; développer la greffe rénale à partir de donneurs vivants ; augmenter le nombre de greffes de cellules souches hématopoïétiques ; améliorer le suivi à long terme des patients greffés et des donneurs vivants prélevés. Le taux de refus restant élevé, d'autres mesures devront être entreprises, par exemple des modes de communication innovants autour du don d'organes. Enfin, en ce qui concerne la lutte contre les trafics internationaux d'organes, la récente ratification de la convention d'Oviedo, convention du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme et la biomédecine, offre un instrument juridique international contraignant. En outre, la France a participé aux travaux du comité d'experts du Conseil de l'Europe sur le trafic d'organes, de tissus et de cellules humains chargé de préparer un instrument de droit pénal concernant le trafic d'organes humains et, si nécessaire, concernant le trafic de tissus et de cellules humains.

### Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Demilly](#)

**Circonscription :** Somme (5<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8722

**Rubrique :** Sang et organes humains

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 octobre 2012](#), page 6013

**Réponse publiée au JO le :** [25 décembre 2012](#), page 7747